

La Fondation Fransaskoise

États Financiers

le 31 août 2017



**HOUNJET TASTAD HARPHAM**

— Chartered Professional Accountants —

**LA FONDATION FRANSAKSOISE**

**LE 31 AOÛT 2017**

**TABLE DE MATIÈRES**

	<u>Page</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État des activités financières	3
État de l'évolution des ressources	4
État des flux de trésorerie	5
État des ressources	6
Notes afférentes aux états financiers	8



# HOUNJET TASTAD HARPHAM

Chartered Professional Accountants

207 - 2121 Airport Drive  
Saskatoon, SK S7L 6W5  
306.653.5100 Fax-306.653.5141  
www.hth-accountants.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de:  
La Fondation Fransaskoise

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation Fransaskoise, qui comprennent l'état des ressources au 31 août 2017, et les états des activités financières, de l'évolution des ressources et de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### **Fondement de l'opinion avec réserve**

La Fondation Fransaskoise tire une part importante de ses recettes de dons et d'activités par moyen d'argent comptant, dont l'exhaustivité ne se prête pas à une vérification dans le cadre de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits sous forme de dons, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient été nécessaires.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation Fransaskoise au 31 août 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

le 3 novembre 2017  
Saskatoon (Saskatchewan)



**COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**



**LA FONDATION FRANSAKSOISE**  
**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017**

	<u>Fonds non affecté</u>	<u>Fonds affecté de l'extérieur</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>RECETTES</b>				
Campagne de financement	39 062 \$	139 860 \$	178 922 \$	133 409 \$
Commanditaires	234	9 161	9 395	14 057
Devise étrangère	(246)	(1 313)	(1 559)	(15 273)
Revenus sur placements (Note 2)	<u>15 176</u>	<u>80 921</u>	<u>96 097</u>	<u>126 638</u>
	<u>54 226</u>	<u>228 629</u>	<u>282 855</u>	<u>258 831</u>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>Prélèvements de fonds</b>				
Affranchissement	731	-	731	746
Déplacement	328	-	328	-
Hébergement	137	-	137	-
Honoraires	2 500	-	2 500	150
Papeterie et impression	228	-	228	-
Photocopies	127	-	127	78
Publicité et promotion	130	-	130	2 406
Repas	363	-	363	1 050
Téléphone, télécopieur et internet	<u>3 762</u>	<u>-</u>	<u>3 762</u>	<u>1 162</u>
	<u>8 306</u>	<u>-</u>	<u>8 306</u>	<u>5 592</u>
<b>Administration</b>				
Appel conférence	52	278	330	430
Cotisations et abonnement	150	801	951	828
Formation	43	230	273	-
Frais bancaires	162	864	1 026	871
Frais de placements	3 786	20 187	23 973	21 601
Hébergement sécurisé	78	414	492	492
Publicourriel	44	233	277	277
Salaires	-	-	-	9 430
Vérification	<u>1 542</u>	<u>8 225</u>	<u>9 767</u>	<u>8 353</u>
	<u>5 857</u>	<u>31 232</u>	<u>37 089</u>	<u>42 282</u>
<b>Distributions</b>				
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	-	4 800	4 800	4 800
Bourses - Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	-	8 563	8 563	5 656
Bourses - Fonds Gaudet	-	1 600	1 600	400
Bourses - Fonds général	14 231	-	14 231	10 926
Subventions - Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	-	1 500	1 500	1 414
Subventions - Fonds de l'Eau Vive	-	25 000	25 000	25 000
Subventions - Fonds général	25 000	-	25 000	25 000
Subventions - Fonds Raymond Marcotte	-	2 000	2 000	-
Subventions - Fonds du Village Urbain de Saskatoon	-	-	-	10 693
	<u>39 231</u>	<u>43 463</u>	<u>82 694</u>	<u>83 889</u>
	<u>53 394</u>	<u>74 695</u>	<u>128 089</u>	<u>131 763</u>
<b>AUGMENTATION DES RESSOURCES</b>	<u><u>832</u></u> \$	<u><u>153 934</u></u> \$	<u><u>154 766</u></u> \$	<u><u>127 068</u></u> \$

(voir notes afférentes)



**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017**

	Ressources au début de l'exercice	Transferts (Note 5)	Augmentation (diminution) des ressources	Ressources à la fin de l'exercice
<b>Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage</b>	231 314 \$	-	\$ 7 681 \$	238 995 \$
<b>Fonds Abbé Raymond Carignan</b>	23 365	-	4 825	28 190
<b>Fonds Centre Éducatif Gard-Amis</b>	-	1 000	51 057	52 057
<b>Fonds Collège Mathieu</b>	34 815	-	2 339	37 154
<b>Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise</b>	72 058	-	5 590	77 648
<b>Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg</b>	32 389	-	2 062	34 451
<b>Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan</b>	51 367	-	6 380	57 747
<b>Fonds de la Radio Française en Saskatchewan</b>	206 469	-	154	206 623
<b>Fonds de l'Eau Vive (Note 4)</b>	100 611	-	(18 965)	81 646
<b>Fonds des aîné.e.s fransaskois</b>	18 600	-	2 802	21 402
<b>Fonds développement d'espaces communautaires de Prince Albert</b>	-	1 000	20 718	21 718
<b>Fonds développement économique communautaire - CÉCS</b>	-	10 400	710	11 110
<b>Fonds du Conseil Culturel Fransaskois</b>	58 380	-	11 559	69 939
<b>Fonds du Village Urbain de Saskatoon</b>	117 447	-	26 544	143 991
<b>Fonds École canadienne-française</b>	15 510	-	1 330	16 840
<b>Fonds École Monseigneur de Laval</b>	24 170	-	3 217	27 387
<b>Fonds Gaudet</b>	19 527	-	(709)	18 818
<b>Fonds général (Note 3)</b>	223 915	(12 400)	832	212 347
<b>Fonds LeBlanc</b>	75 360	-	18 629	93 989
<b>Fonds Raymond Marcotte</b>	35 784	-	(250)	35 534
<b>Fonds Ribambelle</b>	12 417	-	503	12 920
<b>Fonds Suzette Boutin-Fafard</b>	20 582	-	4 709	25 291
<b>Fonds Vézina</b>	43 710	-	3 049	46 759
	<u>1 417 790</u> \$	<u>-</u>	<u>\$ 154 766</u>	<u>\$ 1 572 556</u> \$

(voir notes afférentes)



**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Augmentation des ressources	154 766 \$	127 068 \$
Différences nettes de fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	3 928	(4 138)
Intérêts courus	121	(74)
Comptes à payer	1 029	-
Bourses à payer	<u>2 602</u>	<u>298</u>
	<u>162 446</u>	<u>123 154</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Diminution (augmentation) des investissements à court terme	12 060	(12 060)
Augmentation des investissements	<u>(164 566)</u>	<u>(123 142)</u>
	<u>(152 506)</u>	<u>(135 202)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	9 940	(12 048)
<b>ENCAISSE, au début de l'exercice</b>	<u>58 403</u>	<u>70 451</u>
<b>ENCAISSE, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>68 343</u></u> \$	<u><u>58 403</u></u> \$

(voir notes afférentes)



**LA FONDATION FRANSAKSOISE**

**ÉTAT DES RESSOURCES**

**AU 31 AOÛT 2017**

	2017	2016
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	68 343 \$	58 403 \$
Investissements	-	12 060
Comptes à recevoir	<u>972</u>	<u>4 900</u>
	69 315	75 363
 <b>INVESTISSEMENTS (Note 6)</b>	 <u>1 523 771</u>	 <u>1 359 324</u>
	<u><u>1 593 086</u></u> \$	<u><u>1 434 687</u></u> \$

(voir notes afférentes)





**LA FONDATION FRANSASKOISE**

**ÉTAT DES RESSOURCES**

**AU 31 AOÛT 2017**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PASSIF ET RESSOURCES</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes à payer	8 030 \$	6 999 \$
Bourses à payer	<u>12 500</u>	<u>9 898</u>
	<u>20 530</u>	<u>16 897</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	238 995	231 314
Fonds Abbé Raymond Carignan	28 190	23 365
Fonds Centre Éducatif Gard-Amis	52 057	-
Fonds Collège Mathieu	37 154	34 815
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	77 648	72 058
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg	34 451	32 389
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	57 747	51 367
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	206 623	206 469
Fonds de l'Eau Vive	81 646	100 611
Fonds des aîné.e.s fransaskois	21 402	18 600
Fonds développement d'espaces communautaires de Prince Albert	21 718	-
Fonds développement économique communautaire - CÉCS	11 110	-
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	69 939	58 380
Fonds du Village Urbain de Saskatoon	143 991	117 447
Fonds École canadienne-française	16 840	15 510
Fonds École Monseigneur de Laval	27 387	24 170
Fonds Gaudet	18 818	19 527
Fonds général (Note 3)	212 347	223 915
Fonds LeBlanc	93 989	75 360
Fonds Raymond Marcotte	35 534	35 784
Fonds Ribambelle	12 920	12 417
Fonds Suzette Boutin-Fafard	25 291	20 582
Fonds Vézina	<u>46 759</u>	<u>43 710</u>
	<u>1 572 556</u>	<u>1 417 790</u>
	<u><u>1 593 086</u></u> \$	<u><u>1 434 687</u></u> \$

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

(voir notes afférentes)



**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**LE 31 AOÛT 2017**

La fondation est incorporée par loi d'intérêt privé sanctionnée sous le nom La Fondation Fransaskoise. Cette loi mettait fin à la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan, précurseur de La Fondation Fransaskoise et rendit possible la fusion avec le fonds fransaskois de l'Association culturelle franco Canadienne. La fusion a eu lieu le 1 septembre 1998. La fondation issue de la fusion est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada et détient le même numéro d'enregistrement que détenait auparavant la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan.

Selon 5(2) de la loi de 1998 sur La Fondation Fransaskoise, "Le capital de la fondation peut servir à la réalisation de ses objets et de ses buts, mais ne peut jamais être réduit à moins de 800 000\$."

Le mandat de la fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

## **I. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprennent les politiques suivantes:

### **Comptabilité par fonds**

La comptabilité par fonds est utilisée par la fondation pour classer les ressources en groupes de comptes établis pour administrer et contrôler les ressources selon leurs objectifs ou activités.

- (a) **Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage**  
Le Fonds Louis et Gabrielle Lepage a pour but de fournir une bourse d'études à chaque finissant de la 12e année des écoles francophones de la Saskatchewan.
- (b) **Fonds Abbé Raymond Carignan**  
Le Fonds Abbé Raymond Carignan a pour mandat de faire valoir, favoriser et appuyer le développement de la pastorale en français dans la communauté fransaskoise par le financement de projets et la remise de bourses.
- (c) **Fonds des aîné.e.s fransaskois**  
Le Fonds des aîné.e.s fransaskois a comme objectif l'organisation d'activités et de services communautaires qui visent l'amélioration de la qualité de vie et assurent une vie active des aîné.e.s fransaskois.e.s.
- (d) **Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise**  
Le Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise vise à soutenir le développement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise en appuyant la participation au processus démocratique, la formation et la recherche pour faciliter l'implication des Fransaskoises et des Fransaskois.
- (e) **Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg**  
Le Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg (ACFG) a comme mandat d'appuyer les projets et les activités de l'ACFG.
- (f) **Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan**  
Le Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS) a comme but de fournir des bourses d'études à des étudiants en droit francophones et de soutenir des initiatives dans le domaine juridique.



**LA FONDATION FRANSAKSOISE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**LE 31 AOÛT 2017**

**I. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continué)**

**(g) Fonds Centre Éducatif Gard-Amis**

La Coopérative française Gard'Amis (CFGa) établit ce fond dans les buts d'assurer la viabilité du centre et la sécurité de la communauté et des utilisateurs incluant les enfants et éducateurs, de façon à appuyer le développement et maintien des infrastructures du centre, nouvelles ou existantes, le rayonnement à long terme de la communauté francophone de Regina et des environs et la mise en place et la stabilité financière à long terme de la CFGa.

**(h) Fonds Collège Mathieu**

Le Fonds Collège Mathieu a pour mandat de fournir des bourses d'étude à des étudiants francophones suivant des formations postsecondaires collégiales créditées offertes par l'entremise du Collège Mathieu.

**(i) Fonds du Conseil Culturel Fransaskois**

Le Fonds du Conseil Culturel Fransaskois permet d'offrir des bourses aux artistes et des subventions servant au développement culturel des communautés et des groupes culturels francophones de la Saskatchewan.

**(j) Fonds Développement d'espaces communautaires à Prince Albert**

Le fonds développement d'espaces communautaires à Prince Albert a le mandat de permettre le rayonnement de la communauté francophone de Prince Albert et des environs par le développement et le maintien d'un réseau d'espaces communautaires; et assurer la mise en place et la stabilité financière à long terme des différentes composantes de la société canadienne-française de Prince Albert.

**(k) Fonds développement économique communautaire - CÉCS**

Le fonds du Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan a comme mandat de subventionner les projets en développement économique communautaire.

**(l) Fonds de l'Eau Vive**

Le Fonds de l'Eau Vive, dédié à l'honneur de feu Marcel Moor (premier journaliste et rédacteur de l'Eau vive dès 1971) a pour but d'assurer la stabilité financière à long terme du journal francophone l'Eau vive et du Portail fransaskois, gérés par la Coopérative des publications fransaskoises Itée. La Fondation fransaskoise verse annuellement jusqu'à 75% du montant des revenus nets générés par le capital et les activités de prélèvement du Fonds de solidarité à la Coopérative des publications fransaskoises.

**(m) Fonds École canadienne-française**

Le Fonds École canadienne-française (ÉCF) a comme mandat de fournir des bourses d'études aux élèves et aux anciens élèves de l'ÉCF de Saskatoon, et de fournir des bourses destinées à promouvoir l'entrepreneuriat, l'essor et le bien-être des élèves et anciens élèves de l'ÉCF de Saskatoon.

**(n) Fonds École Monseigneur de Laval**

Le Fonds École Monseigneur de Laval a comme mandat de fournir des bourses d'études aux élèves et aux anciens élèves de l'École Monseigneur de Laval et de fournir des bourses destinées à promouvoir l'essor et le bien-être des élèves et anciens élèves de l'École Monseigneur de Laval.

**(o) Fonds Gaudet**

Le Fonds Gaudet a pour but de fournir une bourse d'études à chaque finissant de la 12e année de l'école St-Isidore de Bellevue. La Fondation fransaskoise verse annuellement jusqu'à 100% des montants des revenus nets générés par le capital du fonds Gaudet.



**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**LE 31 AOÛT 2017**

**I. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continué)**

- (p) **Fonds général**  
 Le fonds, d'orientation communautaire, appuie financièrement des projets des communautés fransaskoises.
- (q) **Fonds LeBlanc**  
 Le Fonds LeBlanc a comme objectif de fournir une bourse d'études aux anciens élèves du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) afin d'encourager les jeunes à poursuivre des études post-secondaires.
- (r) **Fonds de la Radio Française en Saskatchewan**  
 Le Fonds de la Radio Française en Saskatchewan a pour objectif d'attribuer des bourses aux étudiants de la Saskatchewan qui poursuivent des études en français, principalement dans le secteur des communications. Il appuie également les organismes du secteur des communications.
- (s) **Fonds Raymond Marcotte**  
 Le Fonds Raymond Marcotte a comme mandat de fournir une aide financière aux étudiants poursuivant des études post-secondaires en communication ou dans une discipline connexe.
- t) **Fonds Ribambelle**  
 Le Fonds Ribambelle a comme mandat de promouvoir la langue et la culture par le biais de la danse traditionnelle.
- (u) **Fonds Suzette Boutin-Fafard**  
 Le Fonds Suzette Boutin-Fafard a pour objectif d'apporter un appui aux projets scolaires de la prématernelle à la douzième année qui contribueront à l'augmentation du sentiment des élèves à la communauté fransaskoise en éveillant chez eux une fierté et un amour pour la langue et la culture.
- (v) **Fonds Vézina**  
 Le Fonds Vézina permet de fournir des octrois pour réaliser des activités et acquérir des ressources appuyant le développement culturel, artistique et traditionnel aux écoles Mathieu et Beau Soleil de Gravelbourg.
- (w) **Fonds du Village Urbain de Saskatoon**  
 Le fonds du Village Urbain de Saskatoon a pour mandat de permettre le rayonnement de la communauté francophone par le développement et le maintien d'un réseau d'espaces communautaires ainsi que d'assurer la mise en place et la stabilité financière à long terme des différentes composantes du village urbain de Saskatoon.

**Constatation des produits**

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés, ainsi que les apports non affectés, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Estimations**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants reportés des actifs et passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants des revenus et dépenses au cours de la période considérée. Ces estimations sont revues périodiquement et les ajustements nécessaires sont portés aux activités financières dans la période au cours de laquelle ils sont devenus connus.



**LA FONDATION FRANSAKSOISE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**LE 31 AOÛT 2017**

**I. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continué)**

**Immobilisations**

La politique de la fondation est d'enregistrer les achats des immobilisations comme dépenses au lieu de les capitaliser. Cette politique est autorisée pour les organismes sans but lucratif dont les revenus annuels n'atteignent pas 500 000\$, conformément à l'article 4431, paragraphe 3 du Manuel des CPA. Dans l'exercice en cours, les achats de 3 762\$ ont été dépensés pour les coûts de développement de site Web.

**Impôt sur le revenu**

La fondation est un organisme à but non-lucratif donc n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

**Investissements**

Les investissements se composent de placements à revenu fixe, des actions canadiennes et des capitaux propres étrangers. Les placements à revenu fixe détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les actions canadiennes et capitaux propres étrangers détenus à des fins de transactions sont par la suite mesurés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les revenus.

**Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont enregistrés lorsque la fondation devient partie de la disposition contractuelle des instruments. Les actifs et passifs financiers sont non-enregistrés lorsque les droits et obligations pour recevoir ou rembourser des flux de trésorerie dérivés de ces actifs et passifs ont expirés ou ont été transférés et que les risques et récompenses associés avec le droit de propriété sont transférés substantiellement de la fondation.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti pour les exercices suivants, sauf les investissements sur un marché actif qui sont évalués à leur juste valeur. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés à l'état des ressources. Les actifs financiers sont vérifiés pour la perte de valeur à la fin de chaque exercice quand des indicateurs de perte de valeur existent.

**Opérations en devises**

La fondation utilise la méthode temporelle pour les opérations en devises. Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les éléments monétaires, sont convertis aux dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'état des ressources. Les biens et les obligations non monétaires sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils ont été constatés.

**2. REVENUS (PERTES) SUR PLACEMENTS**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Amortissement des primes d'obligations	(1 253) \$	(1 711) \$
Augmentation (diminution) de la valeur du marché	(57)	59 513
Dividendes	17 111	15 430
Gain sur ventes de placements	65 002	36 973
Intérêts	15 294	16 433
	96 097 \$	126 638 \$



**LA FONDATION FRANSAKSOISE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**LE 31 AOÛT 2017**

**3. FONDS GÉNÉRAL**

Le fonds général inclus, mais n'est pas limité à, les fonds qui n'ont pas rejoins une somme de 10 000\$ de dons:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Fonds à la famille (APF)	6 453 \$	2 145 \$
Fonds de l'Association fransaskoise de Zénon Park (AFZP)	7 016	6 275
Fonds de la Revue historique	1 001	542
Fonds de solidarité éducation fransaskoise	-	4 432
Fonds développement économique communautaire - CÉCS	-	9 400
Fonds développement rural et terroir francophone	3 875	-
Fonds du patrimoine culturel et historique Fransaskois	930	695
Fonds général	193 072	195 754
Fonds Xavier Gareau	-	4 672
	<u>212 347 \$</u>	<u>223 915 \$</u>

**4. FONDS DE L'EAU VIVE**

Une somme de 50 000\$ est désignée comme garantie de la marge de crédit de la Coopérative des Publications Fransaskoises Ltée avec Affinity Credit Union.

**5. VIREMENTS ET SOLDES INTERFONDS**

Les apports affectés sont accumulés dans le fonds général jusqu'à un solde minimum de 10 000\$ soit atteint. Les nouvelles ressources sont maintenues à l'interne; lorsque le solde minimum est atteint, les fonds accumulés sont transférés au nouveau fonds. De plus, il y a un virement de 1 000\$ du fonds général dans le fonds nouvellement créé. Un fonds auxiliaire aura un délai de dix ans pour accumuler le minimum de 10 000\$; si un fonds auxiliaire n'atteint pas le montant dans dix ans, le fonds sera dissous et les fonds transférés au fonds général. En l'année fiscale 2016-2017, les soldes des fonds de solidarité éducation fransaskoise et Xavier Gareau sont dissous et transférés au fonds général.

**6. INVESTISSEMENTS**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Les actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût d'acquisition de 733 277\$; 2016 - 634 498\$)	968 358 \$	845 159 \$
Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (coût d'acquisition de 557 464\$; 2016 - 526 903\$)	550 894	509 526
Intérêts courus	4 519	4 639
	<u>1 523 771 \$</u>	<u>1 359 324 \$</u>

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ont des taux d'intérêt effectifs de 1,35% à 5,05% (2016 - 1,35% à 6,93%) avec les dates d'échéances du 14 janvier 2019 au 19 septembre 2028 (2016 - 14 décembre 2016 au 1er juin 2032).



**LA FONDATION FRANSAKSOISE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**LE 31 AOÛT 2017**

## 7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassifiés pour mieux présenter la comparaison.

## 8. MÉTHODES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques et les procédures sont choisies par la direction pour adresser les risques aux instruments financiers avec l'objectif de minimiser les effets négatifs sur les résultats financiers. Ce qui suit est une brève représentation de l'évaluation de ces risques selon la direction de la fondation:

### *Le risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir et les investissements. Il est l'avis de la direction que la fondation n'est pas exposé significativement au risque de crédit comme l'encaisse est détenue dans une banque canadienne majeure et les investissements sont gérés par BMO Nesbitt Burns, une firme professionnelle spécialisée dans la gestion de placements, qui doit adhérer à la politique d'investissement de la fondation. De plus, les comptes à recevoir ne sont pas concentrés de manière significative; donc, leur valeur comptable représente une exposition minimale au risque de crédit.

### *Le risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La fondation investit dans les marchés étrangers au moyen d'actions et de fonds communs de placement. Son exposition au risque de change est réduit par la diversification de son portefeuille, l'investissement dans des fonds composés des actions de plusieurs devises étrangers, et la limitation de ses objectifs stratégiques pour les investissements étrangers contre les investissements canadiens.

### *Le risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les obligations canadiennes sont soumises à différentes dates d'échéance et différents taux d'intérêts fixes; alors, il est l'avis de la direction que la fondation n'est pas exposée significativement au risque de taux d'intérêt.

### *Le risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs de ces instruments fluctuera en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

La fondation est exposée à un autre risque de prix en raison de son investissement dans les fonds indiciels. La politique d'investissement de la fondation limite les investissements dans les fonds aux indices boursiers sélectionnés et prévoit un mélange de 40% (+20%/-10%) des placements à revenu fixe et 60% (+/-10%) des actions. La politique d'investissement est revue annuellement pour assurer qu'elle est appropriée, qu'elle sert aux besoins de la Fondation, et qu'elle répond aux changements économiques et aux conditions d'investissements.

### *L'évolution du risque*

Il n'y a aucun changement significatif au risque financier de l'exercice précédent.

